RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2020
004-210400479-20200304-DE_2020_021-DE

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE 2020_021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 mars 2020

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	11
de Votants	11

L'an deux mille vingt et le quatre mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

MOTION UDSP 04

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSE Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis
Absents :
Excusés : Thierry JAUFFRED
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Aude AMAUDRIC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2020

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Commandant Arnaud VALLOIS Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute Provence, concernant la mise en œuvre d'un numéro d'appel d'urgence unique, le 112.
Après lecture, elle demande l'avis des élus.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De soutenir les sapeurs-pompiers des Alpes de Haute Provence, et approuve :
Le 112 pour un appel aux secours urgents.
Le 116-117 pour une demande de soins ou de conseil médical.
-.

POUR :11 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

MAIRIE DE CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

MAIRIE DE CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence